datina it

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

3 mois 6 mois 1 an LOT et Départements limitrophes 11 fr. 50 21 fr. 38 fr. 22 fr. 40 fr. COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE TÉLÉPHONE 31

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité ANNONCES JUDICIAIRES..... ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 70

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

L'ensemble du pays accueille avec plaisir cette heureuse nouvelle de l'équilibre budgétaire enfin réalisé par des économies.

Par la vertu des cinq nouveaux dé-crets-lois parus à l'Officiel de dimanche matin, l'œuvre est enfin accomplie devant laquelle la Chambre s'était révélée impuissante. Voilà notre budget national en équilibre. Saluons cette heureuse nouvelle comme la première étape vers un redressement dont on avait pu à de certains moments désespérer ...

La nouveauté consiste en ceci que cette fois l'équilibre a été réalisé par des économies. Cela, on peut le dire, ne s'était encore jamais vu, en France ni ailleurs. Jusqu'ici, on appliquait toujours la théorie ingénûment exposée par ce brave Louis XVI déclarant que l'art des financiers doit consister à hausser les recettes de l'Etat au niveau de ses dépenses. Cette année, le gouvernement de la République a réussi à égaliser les deux colonnes parallèles en rabaissant les dépenses au niveau des recettes...

Il n'y a pas d'opération plus difficile ni qui se heurte à plus de résis-tances. Tant qu'il s'agit de la faire sur le papier, parbleu, ça va tout seul! On rogne des chiffres, on en supprime et l'on arrive ainsi à établir une balance.

Mais c'est là œuvre de techniciens qui travaillent sur des abstractions. Vient ensuite la besogne des politiques qui, eux, opèrent sur de la matière vivante et récalcitrante Car derrière chacun de ces chiffres, il y a des hommes... et qui crient.

Même chez les citoyens que ces réductions ne lèsent pas directement et personnellement les dispositions ne sont souvent favorables qu'en apparence aux économies. Le public est travaillé par des volontés successives et des désirs contradictoires.

Dans notre société moderne, les besoins sont plus compliqués, les exigences plus grandes et les hommes moins patients qu'autrefois. Comme contribuables, les habitants d'un pays trouvent toujours que les services publics coûtent trop cher; comme usagers, ils se plaignent toujours qu'ils ne fonctionnent pas assez vite ni assez bien. Pour satisfaire aux vœux des premiers, il faudrait réduire le nombre des agents ; pour satisfaire à ceux des seconds, il faudrait l'augmenter. Le contribuable veut qu'on diminue les frais! l'usager exige qu'on augmente le rendement... C'est assez difficile à concilier.

De tout cela, les mécontents des décrets-lois profitent pour nous dire : - Oui, vous avez fait de la belle besogne! Vous pouvez vous en vanter! A l'épreuve, nous verrons d'ailleurs ce que ça donnera! Attendons la fin... Vous ne savez même pas si le contribuable apportera dans vos caisses l'argent que vous avez prévu. Et s'il ne le fait pas où sera-t-il ce bel équilibre auquel vous avez sacrifié des intérêts légitimes et dont vous

êtes si fiers aujourd'hui ?... - Parbleu, c'est facile à dire où il sera! Il ne sera pas. Et nous nous retrouverons en déficit. Seulement, il y aura cette différence non négligeable que le déficit sera beaucoup moins gros qu'il ne le serait si l'on n'avait pas fait ce que l'on vient de faire !..

Et puis, dites donc, vous avez tout de même un sacré toupet d'aller chercher dans cette hypothèse un argument contre les économies alors qu'elle démontrerait au contraire leur nécessité. S'il est établi que le pays ne peut pas alimenter un budget diminué, qu'est-ce que cela prouvera ?... Qu'on a eu tort de le diminuer? Non pas; mais qu'on a eu tort de ne pas le diminuer davantage.

Que l'équilibre budgétaire ne soit qu'une partie du problème général, tout le monde en tombe d'accord. Cette vérité n'a pas besoin d'être démontrée. Le gouvernement l'indique lui-même dans la lettre au Président de la République qui sert de préambule à ses décrets-lois. Après avoir marqué qu'il a réduit de quatre milliards la charge des dépenses, il ajoute:

" De ce fait, sous réserves de me- Hubert, n'a jamais vu le jour.

sures de détail et de la répression des abus isolés que nous poursui-vrons sans relâche dans la révision de toutes nos dépenses se trouve achevée l'œuvre de réduction des charges budgétaires. »

Et que restera-t-il à faire ? C'est ce que précise le paragraphe final que

« Les mesures que nous vous de-mandons de ratifier s'ajoutant à celles que vous avez récemment approuvées n'auront pas pour seul effet d'assurer l'équilibre réel du budget et de garantir la stabilité de la monnaie, elles permettront encore d'assurer la déflation générale dans un délai qui sera bref si nous avons le concours du pays.

Voilà, nettement indiquée, l'œuvre poursuivre désormais. Cette déflation générale ne se fera

pas toute seule. Çà il n'y faut pas compter. Rien ne se fait tout seul dans ce domaine. Mais il y a, entre hier et demain, une grande et capitale différence.

Jusqu'ici, avec un budget en déficit, avec un Etat obligé d'emprunter constamment et par conséquent d'augmenter sans cesse le prix de l'argent, la déflation était impossible. Désormais, la première et la plus indispensable de ses conditions étant réalisée, on pourra y travailler avec chance de la réussir.

Le gouvernement est saisi d'un plan de travaux que le conseil des ministres a approuvé. Rendez-vous est pris entre les ministres compétents pour en préparer la prochaine appli-

- Oui, disent encore nos dénigreurs. C'est une bataille à livrer. On verra s'il la gagnera.

- Bien sûr, on peut toujours perdre une bataille. Mais pour avoir quelque chance de la gagner, encore faut-il l'engager. Et jusqu'ici personne ne l'avait fait. Après avoir mis de son côté toutes les chances possibles, le gouvernement va essayer d'être vainqueur en se battant. Cela ne vautil pas mieux que de s'avouer vaincu d'avance par peur de se faire battre?

Emile LAPORTE. -0-0-0-

UN PETIT MOT D'ECRIT

Sur le tableau volé

Au moment où on cherche partout le voleur de cette peinture illustre, ce souvenir prend un intérêt actuel.

Le chanoine Van den Gheyn, de la ca-thédrale Saint-Bayon de Gand, nous faisait, il y a une dizaine d'années, de-vant le célèbre tableau de Van Eyck, le récit héroï-comique du sauvetage, en août 1914, de l'Agneau mystique, et des suites plaisantes de ce sauvetage.

En août 1914, les Allemands approchant, le chanoine cambriola pieusement le cher Van Eyck et le mit en lieu sûr, non loin de la cathédrale. Il obtint ensuite d'un ministre belge

une pièce officielle laissant entendre que le chef-d'œuvre avait été envoyé à Lon-Le 26 octobre 1914, les Allemands

sont là et, tout de suite, l'état-major se rend à la cathédrale Saint-Bayon. Le chanoine Van den Gheyn reçoit

lui-même le général qui, sans préambule, lui réclame l'Agneau mystique. Mais il est à Londres, répond d'un air naïf le bon chanoine.

- A Londres? - Voyez plutôt, dit M. Van den

- Elle est bien bonne! s'écrie le général qui éclate de rire, ainsi que tout

Gheyn en produisant la pièce ministé-

son état-major, comme lui convaincu. Ah! vous confiez de tels trésors aux Anglais?... Vous ne reverrez jamais votre Van Eyck! A quelque temps de là, un journal raconte que si l'Agneau mystique n'est plus à la cathédrale, c'est que les Alle-

mands l'ont volé pour compléter ce qu'ils en avaient à Berlin. Les autorités allemandes courent à Saint-Bayon, Il faut laver leur patrie de cette calomnie. Ils retrouvent le cha-

noine Van den Gheyn, A-t-il encore la pièce ministérielle attestant que l'Agneau mystique est à Londres? Oui, le chanoine détient toujours ce

document, et généreusement il autorise les autorités allemandes à en prendre copie pour leur décharge...

Mais la question se pose, paraît-il, de savoir si l'un des deux auteurs du ta-bleau a vraiment existé. Un érudit belge, M. Emile Renders, prétend que l'aîné des frères Van Eyck, celui qu'on appelle

Nouveaux décrets-lois

Voici l'énoncé des cinq décrets-lois financiers que le gouvernement fait pa-raître au « Journal officiel » et qui concernent les sacrifices demandés aux anciens combattants:

Article premier. - A compter du 16 avril 1934, il sera effectué une retenue de 3 0/0 au profit du Trésor :

1° Sur le montant des sommes dues au titre de pensions, retraites et suppléments temporaires et accessoires rattachés consentis ou accordés en vertu des lois des 31 mars 1919, 24 juin 1919, 17 avril 1923 ét textes subséquents. Toutefois, les allocations aux grands invalides (allocations numéros 1, 2, 3, 4, 4 bis, 5, 5 bis, 6 et 7) sont exemptées de

cette retenue.

2° Sur le montant de la retraite du combattant instituée par la loi du 16 avril 1930 (articles 197, 198 et suivants) modifiée par les lois du 31 mars 1932, 13 juillet 1933 et 28 février 1934. 3° Sur le montant des traitements de

la Légion d'honneur et de la médaille mi-Les sanctions contre les postiers

M. André Mallarmé, ministre des P. T.T., dont la journée de samedi avait été prise par le Conseil des ministres puis par les incidents survenus à nouveau au central télégraphique de la rue de Grenelle, est venu dimanche matin au ministère pour régler les pénalités à infliger aux agitateurs qui avaient été retenus à la suite de la cessation de tra-vail de vendredi et qui étaient déjà sus-

Après avoir examiné le dossier indi-viduel de chacun d'eux, le ministre a décidé que sur les 29 agents suspendus, un contrôleur, un contrôleur-adjoint et 19 agents, dont une dame, étaient révoqués ; 7 agents étaient déplacés d'office avec changement de résidence, et une dame mise en disponibilité d'of-

Parmi les agitateurs ainsi frappés, M. Mallarmé a retrouvé un contrôleur et sept agents, dont une dame, qu'il avait déjà dû révoquer ou placer en disponibilité lors de la tentative de grève générale de mai 1930 et qui avaient été ultérieurement réintégrés et replacés au central télégraphique.

En Espagne

Dimanche, les fêtes anniversaires de la proclamation de la République ont été favorisées par un temps splendide. Le programme de la journée comprenait, outre des épreuves sportives, une importante partie artistique. C'est ainsi que dimanche matin des danseurs, venus de toutes les provinces, ont exécuté sur la place de l'Armeria, les danses typiques des provinces espagnoles et le bruit des castagnettes a été radio-diffusé dans toute l'Espagne. En province, des défilés militaires,

des fêtes enfantines et des épreuves sportives se sont déroulés avec éclat. A Madrid, la Société de musique catalane a donné des concerts sur plusieurs points de la ville. La Marseillaise a été exécutée à plusieurs reprises.

Les Soviets contre l'Angleterre Les ateliers cinématographiques de

'U.R.S.S. viennent de monter un grand film sous le titre : « Les marins de la flotte royale ». Le film démontre les progrès de la

propagande révolutionnaire parmi les matelots de la marine britannique: « C'en est fini de la flotte de guerre anglaise, telle qu'elle fut jadis. »

Cependant, la plupart des journaux soviétiques trouvent que l'idée révolutionnaire n'est pas exprimée dans le film d'une manière suffisamment vigou-Les officiers et même les lords de

l'amirauté y apparaissent sous un aspect qui n'est pas assez rébarbatif.

Un seul document, en effet, atteste avec certitude l'existence d'Hubert: un quatrain latin, peint sur le cadre du polyptyque de Gand, qui désigne l'aîné des deux frères comme l'un des auteurs de l'œuvre et comme le premier peintre de son temps, le cadet n'étant que son « brillant second ». Rien de plus probant si l'inscription est de la main de Jean. Mais M. Renders se dit à même d'établir qu'elle date à peu près... du début du xvii° siècle. Soit deux cents ans environ après l'achèvement de

On trouve bien mention, dans les archives de Gand, d'un « maître Hubert, peintre » et même d'un « Lubrecht Van Eycke », mais rien ne permet de faire de l'un de ces personnages le frère et le collaborateur de Jean Van Eyck. Ce nom de Van Eyck était d'ailleurs aussi courant en Flandre que peut l'être en France le nom de Dechêne, auquel il correspond en flamand.

Qu'il ait été fait par un ou deux peintres — ou même par aucun — le ta-bleau, lui, existe... Mais où est-il?

La question du désarmement Dans le discours qu'il a prononcé à

Worcester M. Baldwin a fait une intéressante allusion au problème des ar-« La situation est confuse et délica-

te a dit le lord-président. Réaliser une entente sur la limitation des armements, sans qu'intervienne un nouvel accord fixant les mesures à prendre au cas où l'un des signataires reviendrait sur sa parole et dépasserait le plafond d'ar-mements accepté par lui, est un problè-me d'une solution extraordinairement

« Je n'ai pas, quant à moi, abandon-né l'espoir d'arriver à un accord, mais je vous avertis que dans l'état actuel de l'Europe les difficultés sont grandes.

EN PEU DE MOTS...

- Un enfant de 14 ans, Victor Ottley, a pris l'air, seul, à bord d'un avion, à l'aérodrome d'Abridge (Essex), après avoir eu, exactement, 5 heures de le-

- Dans une villa de Barbizon qu'on croyait hantée, la police a fait une per-quisition. Dans cette villa se trouvait Trotzky, l'ancien dirigeant de l'U.R.S.S.

— Au passage à niveau de la gare de
Vineuil (Châteauroux), un autocar, bondé de voyageurs, a tamponné la remorque attachée à une locomotive de la li-

gne Châteauroux-Levroux. Douze voyageurs ont été blessés. Par suite de l'éclatement prématuré d'une mine dans une carrière située à Fontaine, près de Grenoble, un éboulement s'est produit ensevelissant quatre ouvriers. L'un d'eux a succombé.

L'état d'esprit de M. Doumergue.

M. Gaston Doumergue frappe tous ses visiteurs par la mélancolie dont il témoigne et qui fit si émouvant son accent quand il parla un soir à la T.S.F. Ce n'est un secret pour personne que les quelques jours qui suivirent sa prise de pouvoir furent pour lui des jours d'anxiété. En arrivant à Paris il ne s'attendait guère à ce qu'il allait y trouver ; il lui fallut une véritable force d'âme pour ne pas reprendre aussitôt le train de Tournefeuille.

Mais les semaines ont passé. Insensi-blement, le grand malaise de février se dissipe. Le budget a été voté. Les Chambres sont en vacances. Le rétablissement financier est commencé. Il semblerait que le traditionnel sourire de M. Gaston Doumergue dût reparaître.

Et pourtant il n'en est rien. Il n'a pas cessé cependant d'être le grand fétiche national. Chacun exprime en lui une totale confiance. Mais précisément c'est l'expression de cette confiance qui prend des formes excessives. Hors Doumergue, a-t-on dit, il n'y a pas de salut. Et l'on avait raison. Mais voi-ci qu'on ajoute: Que deviendronsnous quand il nous quittera? On ne peut espérer le conserver longtemps. Il reprendra le train. Doumergue, c'est parfait, mais après Doumergue, quel sera notre destin?

Ces murmures montent vers le Quai d'Orsay. Le président du Conseil les entend. C'est en y songeant qu'il disait l'autre matin à l'un de ses collaborateurs, après avoir jeté un coup d'œil sur les journaux:

Comment voulez-vous que je sois gai! Dans toutes ces feuilles, on ne parle tout le temps que de ce qui se passera après ma mort. Grève générale.

L'agitation continue à régner dans les administrations publiques. Les décisions du Gouvernement sont loin de satisfaire les fonctionnaires et ceux-ci paraissent décidés à faire le nécessaire pour maintenir l'intégralité de leurs droits

L'effervescence d'abord limitée aux postiers (qui furent les premiers facteurs de troubles), gagne peu à peu tous les milieux.

Chaque jour une nouvelle cohorte grossit l'armée des mécontents. C'est ainsi que, déjà, les sous-préfets, les employés des Pompes funèbres, les ambassadeurs et les sociétaires à part entière de la Comédie-Française ont tenu des réunions tumultueuses.

De son côté, l'exécuteur des Hautes Œuvres, M. Anatole Deibler, a fait sa-voir qu'il adhérait à la C.G.T. et qu'il se joignait au mouvement.

Enfin on annonce que le Syndicat Professionnel des Présidents de la République Française en Exercice se livrera cet après-midi à une manifestation monstre sur l'avenue des Champs-Elysées, manifestation dont M. Albert Lebrun, secrétaire général du Syndicat et rapporteur du projet, a voté le principe à l'unanimité.

D'ores et déjà, le chef de l'Etat s'est constitué en piquet de grève et s'est posté à la porte de son cabinet avec mission de s'empêcher de travailler par

Il semble qu'il y ait là entrave à la li-

Dans un récent numéro du Capital, le sénateur Jean Durand avait montré l'extrême complexité des abus et privilèges de toutes sortes, conséquences de la pression faite sur l'Etat par les syndicats administratifs. Pour illustrer la difficulté de la tâche qui s'impose aux Pouvoirs Publics, nous ne saurions mieux faire que de reproduire ci-dessous quelques extraits du remarquable « Rapport sur les Cumuls », présenté par M. Provost-Dumarchais, au nom de la commission sénatoriale pour la recherche des abus. Nous les reproduisons d'après le Capital.

RÉCLAMES 3º page

La question des cumuls est vaste. Elle comprend, telle qu'on l'envisage géné-

ralement: 1º Les cumuls de traitements (ou sol-

des) entre eux; 2° Les cumuls de traitements (ou soldes) avec les pensions;

3° Les cumuls de pensions entre el-4° Les cumuls d'indemnités afférentes aux pensions entre elles et avec les indemnités de même nature allouées en

position d'activité. Elle pourrait comprendre encore la question de cumul d'une fonction publique avec une profession privée. On pourrait y rattacher aussi la question de l'emploi des fonctionnaires retraités par des entreprises privées. Enfin, en ce qui concerne l'utilisation des fonctionnaires par des collectivités publiques, une question générale de cumul pourrait se poser, celle du cumul de toutes les rémunérations par les budgets des collectivités publiques quelles qu'elles soient et même par des con-

cessionnaires de services publics. On se bornera ci-dessous à examiner - succinctement - les quatre premières catégories de cumuls signalées.

I. — Cumuls des soldes et traitements La solution n'est pas la même pour les fonctionnaires civils et pour les mi-

Il y aurait lieu, semble-t-il, de tendre vers une simplication des règles, sinon à une unification sans doute impossible (notamment entre civils et militaires) et vers la disparition du régime spécial aux membres de l'enseignement et surtout aux gens de lettres, savants et artistes ». Il serait nécessaire d'organiser un

contrôle sévère permettant de déceler tous les cas de cumuls, ce qui ne peut être réalisé de manière certaine actuellement. Il faudrait, enfin, affirmer l'application de ces règles à tous les fonctionnai-

res et militaires, qu'ils dépendent d'une collectivité publique quelconque ou d'un établissement public, voire aux employés des entreprises concessionnaires de services publics.

II. — Cumul d'un traitement ou d'une solde avec une pension

Les règles de ce cumul sont des plus compliquées. On ne pourrait en donner une idée que par une série d'exemples. Il n'a été possible d'obtenir une vue d'ensemble sur leurs résultats que par leur représentation graphique. Celle-ci montre que le système est incohérent et manque de logique.

On est conduit à distinguer suivant s'il s'agit de : a) Cumuls de pensions civiles avec un traitement civil ou une solde militaire;

b) Cumuls de pensions militaires avec une solde militaire ou un traitement cic) Cumuls des pensions d'ayants cause

avec un traitement civil. III. - Cumuls des pensions entre elles

a) Cumuls de pensions civiles entre elles. - Le cumul est possible dans la limite de 45.000 francs.

berté du travail, néanmoins, comme aucun incident n'est signalé, la préfecture de police n'a pas jugé nécessaire d'in-

Célèbre pour l'influence qu'il exerça sur vingt générations d'élèves, un professeur, qui a aussi une réputation de grand écrivain et de penseur, prend sa retraite. Et c'est, dans l'Université, un événement. Faut-il révéler qu'il se retire un peu désabusé sur la valeur de son œuvre, sur les réalisations de quarante ans d'enseignement?

- L'enfant, déclarait-il mélancoliquement à un banquet d'adieux qui lui était offert par ses collègues d'Henri-IV, l'enfant n'annonce pas plus l'homme

Cette règle s'applique aux pensions servies par toutes les collectivités pu-

2 fr. 75

4 fr. 50

bliques. Si la limite est dépassée, l'excédent est retenu sur la pension servie par

Toutefois, le cumul est interdit entre pensions acquises dans l'exercice d'un

même emploi. b) Cumuls de pensions militaires d'ancienneté entre elles. - Mêmes restrictions prescrites par les mêmes textes. Elles s'appliquent même aux pensions

proportionnelles; c) Cumuls des pensions militaires d'ancienneté avec les pensions civiles. - Mêmes restrictions, mêmes textes;

d) Cumuls des pensions militaires d'invalidité avec les pensions civiles. -Aucune restriction au cumul; e) Cumuls des pensions militaires

d'invalidité avec les pensions militaires d'ancienneté. - Il faut, dans la pratique, examiner successivement plusieurs cas, tous compliqués; f) Cumuls des pensions d'ayants cause entre elles. — Il y a lieu de distinguer

suivant qu'il s'agit de veuves et orphelins ou d'ascendants; g) Cumul de pension d'ayants cause avec une pension civile de la loi de

1924. - Deux cas: 1° veuves; 2° ascen-IV. - Cumul d'allocations complémentaires des pensions entre elles et avec

les allocations similaires de l'activité. Ces allocations peuvent être: a) Cumulées entre elles, ou

b) avec les allocations similaires complémentaires des traitements d'activité. Conclusion

Le régime des cumuls est extrêmement complexe, comme on le voit. Il contient des injustices et tolère

des abus. Il est d'un maniement difficile et exigerait un contrôle automatique qui, dans l'état actuel de la réglementation,

est à peu près inexistant. Il favorise certaines catégories sans justifications sérieuses; il fait un sort privilégié aux titulaires des pensions militaires d'invalidité en se basant sur le fait que la plupart sont des infirmes de guerre ; mais il faut aussi considérer que ceux qu'ils visent sont en même temps des fonctionnaires qui, en cette double qualité, ont bénéficié des rappels d'ancienneté pour services militaires (loi de 1923) et des bonifications d'ancienneté pour services de guerre (loi de 1928), quand ils ne sont pas, en outre, entrés au service public par la voie des emplois réservés. Ils bénéficient également de l'allocation dite « retraite du combattant » qui n'est soumise à aucune restriction de cumul, et souvent des allocations afférentes à la Médaille militaire ou à la Légion d'honneur. A noter que les officiers ne bénéficient pas, eux, de ces rappels et bonifications d'ancienneté et que, pourtant, ils ne cumulent la pension d'invalidité qu'au taux de soldat alors que leur situation est parfaitement assimilable à celle d'un fonctionnaire de solde équi-

valente. En résumé, on peut aujourd'hui parfaitement cumuler: une pension d'invalidité militaire, une pension proportionnelle militaire, une pension d'ancienneté civile ou un traitement civil, des indemnités pour charges de famille afférentes à la pension d'invalidité, des indemnités pour charges de famille de l'activité, la retraite du combattant, le traitement viager de la Médaille Militaire, ou le traitement viager de la Légion d'Honneur et même une solde militaire si l'on fait une « période » volontaire de réserviste !...

Gaston Provost-Dumarchais, Sénateur de la Nièvre.

qu'un matin de soleil ne promet une

soirée sans pluie! Alors? Est-ce une bonne précaution ?

Après les Parisiens et les New-Yorkais, les Turcs vont avoir leur grève générale des taxis. Le gouvernement du Ghazi a décidé, en effet, de ne délivrer désormais leur permis de conduire aux chauffeurs de taxis que s'ils sont mariés. Il estime, non sans raison peutêtre, qu'un homme marié a plus de motifs qu'un célibataire de ménager sa pro-

pre vie et, partant, la vie des autres. Les chauffeurs célibataires ont, un moment, songé à prendre femme pour conserver leur gagne-pain. Finalement, ils ont préféré se mettre en grève...

Chronique du Lot

Au service de la Santé publique

Nous lisons dans la revue « La Gazette des Pharmacies », numéro du 25 février

On reproche souvent - non sans raison — au pharmacien, de rester trop isolé et de ne guère se mêler à la vie sociale du pays.

S'il est un exemple à méditer, c'est celui que nous offre notre confrère Garnal. Il nous montre par son beau livre, avec quel soin, avec quelle intelligence, un pharmacien a pu étudier, disséquer, analyser les divers rouages de l'organisation de l'hygiène sociale en France. Garnal ne se contente pas de critiquer, il donne libre cours à l'élan de sa généreuse ardeur réformatrice; en bon thérapeute, il propose des remèdes, pour les maux qu'il dénonce.

Rendre compte, en détail de cet ouvrage, est impossible, nous devrons nous borner, à regret ; mais la lecture de ce livre s'impose. Sur ces questions d'organisation hospitalière, de médecine et d'hygiène sociales, d'assistance et d'assurances, Garnal possède une érudition, dont il n'y a pas beaucoup d'exemples. Il est superflu de dire, pour ceux qui connaissent Garnal, que ce livre porte dans tous ses chapitres, la marque de l'ardente personnalité de son au-

Au Service de la Santé Publique est plus qu'un dossier d'information, merveilleusement documenté, c'est tout un programme de réformes proposées, déjà soigneusement étudiées, et tirées de la grande expérience de notre confrère en ces matières.

Après avoir étudié la politique sanitaire nationale et départementale, en insistant sur la nécessité qu'il y a à grouper textes et services de la Santé Publique, éparpillés et multipliés comme à plaisir pour en rendre l'action inopérante, l'auteur passe en revue les divers organes de ces services. Hygiène, assurances sociales, mutualité sont successivement passées au crible

Dans le chapitre de la police de la médecine et de la pharmacie, nous retrouvons les idées de Garnal relatives à l'inspection des pharmacies. Il est certain que les syndicats, ne trouvent pas en général chez les inspecteurs des pharmacies, tout l'appui désirable quand il s'agit de dépister les cas d'exercice illégal. Aurions-nous un meilleur service si les inspecteurs étaient des pharmaciens fonctionnaires, comme le propose Garnal, ceci nous paraît très discutable, à moins que le concours les désignant, ne soit d'un niveau très élevé et que l'on en exige des candidats un exercice préalable de dix années d'officine et une connaissance approfondie des textes juridiques qui nous régissent. Est-ce que les professeurs de Législation et de déontologie dans nos Facultés ne devraient pas diriger la lutte contre l'exercice illégal, contre les prêtenoms, conseiller les présidents de syndicats départementaux cheville ouvrière du syndicalisme pharmaceuti-

Mais cette discussion nous entraînerait un peu loin du livre dont nous parlons et qui se continue par l'étude de la pléthore de l'enseignement, de la liaison indispensable de la tech-

nique et de la science, etc. On peut ne pas partager toutes les idées de Garnal, mais on ne peut pas admirer, sans réserve, ce travail magnifique qu'il nous présente et qui lui fait le plus grand honneur. Pharmaciens, peu au courant de ces questions, vitales pour la profession et pour le pays, vous devez lire et méditer l'ouvrage de Garnal, il vous donne la possibilité de vous documenter avec facilité.

C.-J. RAVAUD.

<>₩<> Compatriote

Notre distingué compatriote, M. Philipon, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé pour la première session de 1934, membre du jury de l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature. M. Philipon remplira les fonctions de président du jury. Au P .- O.

M. Beyssen, employé au P.-O., à St-Denis-Martel, est nommé à Souillac. Il est remplacé par M. Martial.

DDDN

MERCREDI — JEUDI — SAMEDI ET DIMANCHE (en soirée à 21 heures) Dimanche, matinée à 14 h. 45 Un chef-d'œuvre

Violettes Impériales AVEC

Raquel MELLER

ET Suzanne BIANCHETTI

LA SEMAINE PROCHAINE Deux grands films

TABOU

BLONDE VENUS

Marlène DIETRICH

Les Fonctionnaires et les décrets-lois

Dimanche, vers 2 heures de l'aprèsmidi, à la Bourse du Travail, a eu lieu la réunion que le « Cartel des services publics » avait fait annoncer par la voie de la presse. Il s'agissait, on l'a vu, de « protester contre les dé-

crets-lois ». A cette réunion étaient convoqués « les fonctionnaires de tous ordres et les retraités du département »... Nous nous garderons d'évaluer même approximativement le nombre de ceux qui avaient répondu à cet appel. Nos concitoyens ont pu l'apprécier comme nous-mêmes et nous ne serons pas démentis en disant qu'à aucun moment cette manifestation n'a troublé le calme dominical des rues et boulevards cadurciens où l'on n'a pas remarqué durant tout l'après-midi la moindre animation inaccoutumée.

Au surplus elle s'est déroulée tout entière à l'intérieur de la Bourse du Travail. Elle était présidée par M. Astorg, secrétaire-général du Syndicat des Instituteurs, assisté de M. Bru, secrétaire adjoint de l'Union dépar-

tementale des Syndicats du Lot. Ont pris la parole, MM. Astorg, Cadiergues, instituteur à Lacapelle; Delmas, de la Fédération Autonome des fonctionnaires; Bersuc, des arti-

A la suite de ces discours deux ordres du jour ont été votés que nous donnons ci-dessous. Le premier est ainsi concu:

« Les fonctionnaires et retraités, agents des services publics et artisans du Lot, s'engagent à ne pas voter pour les parlementaires qui ratifieront les décrets-lois, relatifs au prélèvement sur les traitements et retraites, décrets leur faisant supporter injustement tout le poids des milliards du renflouement des banques françaises et étrangères, et de la note fiscale qui s'élève à 8 milliards (déclaration Piétri);

« Ils s'engagent, le cas échéant, à les combattre avec la plus grande

Voici d'autre part l'essentiel du second ordre du jour. Son texte envoyé de Paris est celui qui est présenté le jour même à toutes les réunions qui se tiennent en France:

« Les fonctionnaires, postiers, agents des services publics, retraités civils et militaires réunis, au « nombre de 400, à la Bourse du tra-« vail, à Cahors, le 15 avril 1934 ;

« Après avoir pris connaissance des répercussions des décrets-lois sur tous les éléments de la situation des fonctionnaires, traitements, indem-« nités, avancement, retraites ; « Considérant notamment que les

traitements, déjà insuffisants des petits fonctionnaires et des auxiliaires sont lourdement frappés; « Considérant que les compressions de crédits dans les administrations aboutiront inévitablement, « malgré les démentis du gouvernement, à un arrêt presque total de l'avancement et du recrutement pendant une longue période, arrêt qui atteindra particulièrement les jeunes ;

« Considérant que la promesse de péréquation des retraites n'est qu'un trompe-l'œil:

Profondément indígnés par l'iniquité de telles mesures, iniquité que souligne encore l'impunité dont continuent à bénéficier tous les fraudeurs fiscaux et l'abandon définitif de toute mesure sérieuse du contrôle fiscal;

« Protestent avec la dernière énergie contre les décrets-lois et la politique de déflation, politique qui se traduira inévitablement par de nouvelles réductions des traitements et des salaires, et une aggravation de la crise et de la misère pour toutes les classes laborieurieuses: ouvriers, commerçants, agriculteurs:

« S'engagent à appliquer avec en-thousiasme les mots d'ordre de leur Fédération respective, aussi bien pour la journée de lundi que pour l'avenir, afin de faire échec à la politique désastreuse dans laquelle s'est engagée le gouvernement d'union nationale. »

Ces ordres du jour une fois adoptés, la question se posa de savoir si l'assemblée se formerait en cortège pour aller les porter à la Préfecture avec mission de les transmettre au gouvernement.

Après délibération, il fut décidé qu'on n'en ferait rien. Le bureau avait été informé que ni le Préfet ni le Secrétaire général ne pourraient recevoir ces motions.

En fin de compte, il fut résolu que la manifestation ne se déployerait pas dans la rue et qu'une délégation irait les porter à M. Salanié, premier adjoint, avec prière de vouloir bien les transmettre à M. le Préfet du Lot. C'est ce qui fut fait.

** La journée du lundi

Cette journée devait être marquée dans toute la France par des cessations de travail et des arrêts de service qui feraient sentir au public qu'il

est sous la dépendance des syndicats

de fonctionnaires. A Cahors et dans le Lot, il n'y a rien eu. Tous les services ont fonctionné comme à l'ordinaire et cette journée a ressemblé à toutes les autres.

Légion d'honneur

Notre compatriote, M. Barry, grand mutilé, ancien sous-officier, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nous adressons nos félicitations à notre excellent compatriote qui habite Arcambal où il compte, comme à Cahors, de nombreux amis.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à notre compatriote M. Calméjane, ancien soldat du 165° d'infanterie, blessé deux fois et titulaire de la croix de guerre. Nous adressons nos félicitations à M. Calméjane qui est, actuellement, cantonnier à Luzech.

Veinard

M. Gauzin, de St-Jean-Lespinasse, a gagné un lot de 100.000 francs au dernier tirage de la Loterie Nationa-

Gendarmerie

M. Saydou, maréchal des logis chef à Limogne, est admis à la retraite. M. Hébrard, maréchal des logis chef à Bray-sur-Seine, est nommé à Limogne.

Admission aux Ecoles d'enfants de troupe

Il est rappelé que les demandes d'admission établies sur papier libre, doivent être adressées chaque année avant le 1er mai aux autorités militaires ci-après :

1° Pour les départements de Tarnet-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne, au Général commandant le 1° groupe de subdivision à Montauban. 2° Pour les départements de la

Haute-Garonne, de l'Ariège et du Gers,

au Général commandant le 2° groupe

de subdivision à Toulouse. Les personnes désirant se renseigner sur les conditions à remplir, peuvent également s'adresser aux Généraux commandant les groupes de subdivisions ; à la Brigade de Gendarmerie ou au corps de troupe le plus proche de leur domicile, qui leur feront parvenir tous les renseignements

Nota. - Depuis cette année, les écoles militaires préparatoires offrent deux débouchés nouveaux à leurs élèves : l'école d'apprentis mécaniciens de l'aéronautique de Rochefort, et l'école de formation des ficiers du personnel navigant

La nouvelle Loterie Nationale C'est le 20 avril que les billets de la

nouvelle Loterie Nationale seront mis en vente. Le premier tirage sera fixé au 3 ou au 7 juillet, la date extrême réglementaire étant le 31.

Déclaration d'association L' « Officiel » publie la déclara-

tion d'association suivante: « Rallye St-Hubert toiracais ». But : préservation du gibier, destruction de la Sauvagine.

Siège social : mairie de Saint-Pier-re-Toirac (Lot).

Tombé de moto

Dimanche un jeune ouvrier agricole Marquet, demeurant à Luzech, avait pris place en croupe, sur la moto d'un camarade lorsque, par suite d'un faux mouvement, il perdit l'équilibre et tomba sur la route de Cahors.

Dans la chute, le jeune Marquet a recu de nombreuses contusions à la tête. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors dans un état assez grave.

Défaut de guides

Louis M..., de Miramont (Cahors) conduisait un attelage traîné par des bœufs. Mais il avait oublié de mettre des guides à l'attelage. Procès-verbal lui a été dressé.

Marché du travail

La situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 2 au 7 avril 1934, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure: 8 hommes, 4 femmes. Interlocaux: 6 hommes, 2 fem-

En extra: 2 femmes. Demandes d'emploi non satisfaites:

9 hommes, 4 femmes. Offres d'emploi non satisfaites : 1

homme, 1 femme. Le fonds municipal secourt 6 hommes, 2 femmes.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot, pendant le mois de mars 1934: Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 2.124 hectolitres. Quantités de vins soumises au droit de circulation: 11.443 hectolitres.

Stock commercial chez les marchands en gros: 11.300 hectolitres.

Vient de paraître aux Editions Berger-Levrault, à Paris : LES SINGLAR

par Eugène GRANGIE

Prix: 12 francs

En vente à Cahors : à la librairie FRANCES, et à la librairie RICARD. Zimminiminiminiminiminiminimini

CAHORS

POUR QUE LES JARDINS PUBLICS SERVENT AU PUBLIC

L'an dernier, notre municipalité avait pris une excellente mesure très appréciée par les nombreuses personnes qui fréquentent nos squares et jardins. En particulier par les ma-mans qui, installées à l'ombre sur des bancs, peuvent y travailler à l'aise tout en surveillant les jeux de leurs enfants qui s'amusent là, à l'abri des autos, sans danger pour eux et sans souci pour leurs pa-

. Il avait été décidé que ces jardins resteraient ouverts, aussi longtemps qu'il ferait jour. Il en fut ainsi toute la saison. Tout le monde était content. Personne ne s'était plaint. Nous n'avons pas su que cette mesure ait présenté un inconvénient quelcon-

Pourquoi diable l'a-t-on rapportée s C'est vraiment incompréhensible. Dimanche nous avons pu voir cette scène ridicule et vexatoire : le jardin des Allées-Fénelon était plein de monde; promeneurs, mamans et enfants y goûtaient paisiblement l'agrément d'un endroit charmant et frais... Tout à coup, une cloche retentit et comme les gens ne comprenaient pas, le gardien, parcourant les allées, leur expliqua qu'il fallait partir. Les protestations furent vaines. Il était cinq heures, à partir de ce moment, ce lieu devient interdit... La porte fut soigneusement fermée et les expulsés tournant autour des grilles se demandaient vainement pourquoi on les avait fait sortir de cet endroit où ils étaient bien et où leur présence était soudainement devenue

attentatoire au règlement... Nous demandons instamment à la municipalité de faire cesser cette absurde brimade. Nous savons de nombreuses villes où les jardins sont ouverts en permanence au public... avec ou sans gardien. Et il ne leur arrive rien. Nos concitoyens sont très capables de demeurer dans un jardin, sans y rien saccager, même s'il n'y a pas de gardien pour les surveiller.

Hyménée

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Charles Labarthe, employé des Contributions indirectes, fils de l'ancien propriétaire bien connu du Café de Bordeaux, avec Mlle Magdeleine Lestandi, la gracieuse fille du regretté Faustin Lestandi, nièce de M. le lieutenantcolonel en retraite Massoubre. Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Vétérans 1870-1871

Les vétérans et sociétaires de la 580° section sont avisés qu'ils peuvent toucher leur pension. Le Trésorier.

Voyageurs de commerce

MM. les Voyageurs et Représentants de Commerce du Lot, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu en vue de la défense des intérêts professionnels, le dimanche 22 avril, à 10 h. 30. Chambre de Commerce.

Accident

Samedi soir, M. Laribe, propriétaire à St-Céré, était occupé dans la forêt du Martinet, à St-Paul-de-Vern, à descendre des billes de bois au chemin carrossable. Par suite de la pente rapide de la forêt, une bille de plusieurs mètres de long roula dans la descente et frappa le pied gauche de M. Laribe. Le coup fut violent : M. Laribe eut la moitié du pied brisé. Il a été transporté à l'hôpital de St-Céré. Mais, après examen, il a dû être dirigé sur l'hôpital de Cahors, où M. le docteur Rougier procéda, diman-che, à l'amputation du pied.

Renversé par les bœufs

M. Conquet, propriétaire à Esclauzels, allait à son champ et marchait devant les bœufs qui traînaient un tombereau. Tout à coup, M. Conquet fut heurté par les bœufs. Il tomba et l'attelage lui passa sur le corps. Sa mère fut témoin de l'accident.

Elle appela des voisins pour aider à relever M. Conquet qui est sérieusement blessé. Il a une épaule démise et la mâchoire fracturée. Il a été transporté à Cahors chez son frère. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.

Blessé par un bœuf

M. Barel, propriétaire à Peyrefitte (commune d'Esclauzels), s'étant approché de ses bœufs, fut violemment culbuté par l'un d'eux. M. Barel, grièvement blessé à la tête, a dû être transporté à l'hôpital de Cahors, où son état a été reconnu grave.

Trouvé mort

Lundi matin, vers 6 heures, des passants ont aperçu, dans un fossé, le corps inanimé du nommé Antoine Chechi. Relevé aussitôt, on constata que la mort avait fait son œuvre. M. le docteur Blanchez a examiné le cadavre et a conclu à une mort provo-quée par une attaque d'apoplexie. Chechi était âgé de 54 ans.

Foire du 14 avril 1934

La foire du 14 avril a été peu importante. Foirail aux bœufs, nul. Foirail aux moutons, peu d'amenés. Les cours ont été les suivants : agneaux gras : 5 fr. le kilo; moutons: 4 fr.; brebis d'élevage: 200 à 250 fr. pièce.

Marché: poules, 6 fr.; poulets, 8 fr.; lapins, 3 fr. le 1/2 kilo; œufs, 3 fr. la douzaine. Il y a une hausse très sensible sur la volaille, les lapins,

RESPECT AUX PROPRIETES

Actuellement, des travaux sont exécutés sur la route de Labéraudie pour l'installation électrique. Une équipe d'ouvriers est occupée à placer pylônes, poteaux et, pour ce faire, ils sont obligés de pénétrer dans les propriétés. Jusque-là tout est normal, puisqu'aussi bien, les propriétaires ont donné une autorisation écrite à

l'entrepreneur. Mais, en revanche, celui-ci a pris l'engagement de faire respecter les propriétés des riverains, c'est-à-dire d'inviter ses employés à ne pas démolir les murs, à ne pas arracher des pieds de vigne et surtout à ne pas polluer les eaux des citernes.

Des propriétaires mécontents ont porté plainte, puisque les réclamations adressées à qui de droit n'ont pas encore obtenu de réponse...

Et cependant, au bas de l'autorisation accordée, il est stipulé « que tous les dégâts commis dans la propriété par les ouvriers seront à la charge de l'entrepreneur ».

Les propriétaires sont décidés à obtenir entière satisfaction. Et c'est justice. — L. B.

Réunion publique

Samedi soir, au théâtre de Cahors. est tenue une réunion publique organisée, disaient les affiches, par le Comité local contre le fascisme » La réunion était présidée par M. Verlhac (S.F.I.O.). Des discours furent prononcés par MM. Pierre Bourthoumieux Ginestes, Mallarté, Lasfargeas et Elie Calmon.

Détention prolongée

Samedi, la Chambre du Conseil a été appelée à statuer sur la demande en liberté provisoire formée par la femme Eugénie Cérès, de Puybrun, inculpée d'infanticide. Après plaidoirie de M. Martin et réquisitoire de M. Granié, substitut, la Chambre du Conseil, présidée par M. Deval, a prolongé de 20 jours, la détention de la femme Cérès.

Violences légères

M. Pradel qui, tout récemment, porta des coups à M. Brit, de St-Chamarand, sera poursuivi devant le tribunal de simple police pour violences légères.

Vol d'outils

Plainte ayant été portée par M. Treyssat, propriétaire du moulin de Grimard (commune de Puy-l'Evêque) pour vol d'outils, une enquête a été ordonnée par le Parquet. La gendarmerie a trouvé chez un habitant de Cazes (Puy-l'Evêque) des outils dont le signalement correspond à ceux volés chez M. Treyssat. Mais aucune inculpation n'a pu encore être établie. L'enquête se poursuit.

Une désespérée se noie

Le Parquet a été informé que le corps de Mme Fontanelle, proprié-taire à Pomarède, avait été trouvé dans une mare située dans la pro-

D'après l'enquête, Mme Fontanelle souffrait depuis quelque temps, mais rien ne faisait supposer qu'elle voulait mettre fin à ses jours.

L'autopsie, faite par le docteur Blanchez, de Prayssac, conclut à une mort volontaire par immersion à la suite d'une crise de mélancolie aiguë. Mme Fontanelle avait été très affectée par la mort de son fils, décédé il y a un an environ d'une maladie contractée à la guerre.

Elle-même, dans le courant du mois de février, fut victime d'un accident au cours duquel elle se fractura une côte.

PALAIS des FÊTES

MARDI 17, MERCREDI 18, JEUDI 19 VENDREDI 20, SAMEDI 21, DIMANCHE 22 (en soirée à 20 h. 45) Jeudi et Dimanche matinée à 14 h. 45



LA SEMAINE PROCHAINE LES MISERABLES 2º FILM: LES THENARDIER

Vu l'importance du film les réductions ne seront valables que le mardi, mercre di, vendredi et jeudi en matinée. Prudent de retenir ces places à l'avance par lettre ou téléphone. Téléphone 276

BANQUET DES CLASSES 1888-89

Les camarades des classes 1888-889 se sont réunis en un banquet fraternel à l'hôtel du Midi. Menu excellent, délicieux, qui fut vivement apprécié par les convives. Des félicitations, des remerciements furent

adressés au patron de l'hôtel. Le banquet était présidé par M. Tassart qui, au dessert, dans un excellent discours, remercie les ca-

marades d'avoir répondu à l'appel des organisateurs du banquet. M. le docteur Lacoste, de Livernon, salua à son tour ses anciens camarades, avec esprit et humour.

Puis le camarade Adrien Arnaudet charma les convives par des chansonnettes qu'il interpréta avec goût et avec art. Après le banquet, les camarades des classes 1888-1889 se rendirent

au Café Tivoli où ils prirent le bock traditionnel. Ils se retirèrent, tard dans la soirée, en se donnant rendezvous à l'année prochaine et en souhaitant que tous soient au rendez-vous.

Dimanche, les commis du Trésor du Lot se sont réunis en assemblée générale où ils ont discuté leurs intérêts professionnels.

A midi, au nombre de 25 environ, ils ont assisté à un déjeuner amical au restaurant Dagès. Le menu servi fut fort apprécié par les convives qui félicitèrent vivement M. Dagès.

Orphéon de Cahors

Les membres de l'Orphéon de Cahors sont priés de vouloir bien assister à la répétition générale qui aura lieu mercredi soir, à 9 heures, au siège de la société.

La Boule Cadurcienne Les membres actifs de la Boule cadurcienne qui ont participé au

concours de Montauban, sont invi-

tés à se rendre à la réunion qui aura lieu, mercredi soir, 18 courant, à 20 h. 30 au café de l'Industrie. Communication importante. Auto contre auto Samedi, une auto pilotée par M. Bousquet, instituteur honoraire, et une auto pilotée par un des direc-

heurtées sur la route de Cabrerets, Il n'y a pas en d'accident de personnes, mais les autos ont été abîmées.

teurs du train-exposition se sont

Trois blessés dans une rencontre d'autos Samedi, M. Peyraud, propriétaire du moulin de la Tourille (commune de Cornac) se rendait à Aurillac, en auto. Au lieu dit « la Croix du Lot », l'auto heurta un autobus faisant le service d'Aurillac à Brive.

L'auto de M. Peyraud a été complètement détruite et les trois occupants ont été blessés dont un assez grièvement

Défaut de patente

à Lauzès, s'est vu dresser contraven-

M. Miramont, marchand ambulant

tion pour défaut de patente. Les Sports

AVIRON CADURCIEN Nous apprenons que la Fédération lotoise fera disputer la finale du championnat du Lot de basket-ball, le dimanche 22 avril, au Stade Lucien-Desprats.

L'entraînement des membres de l'A.C. désirant pratiquer l'Athlétisme cette saison, commencera le jeudi 19 courant,

rection de M. Hormières, champion des La fête annuelle d'Athlétisme qui obtint, l'an dernier, un si légitime succès,

à 17 h. 30, au Stade de l'Ile, sous la di-

aura lieu cette année le 3 juin, au Stade Après quelques dimanches de répit, l'équipe d'Association de l'A.C. va re-

prendre sa série de matches. Le Comité est en pourparlers avec quelques clubs afin d'organiser quelques rencontres, avant la fin de cette saison. ARREST SAN THE SAN THE

Arrondissement de Cahors Mercuès

Douloureux accident. - Nous apprenons avec un bien vif regret que notre sympathique compatriote, Mme Gaston Regourd, née Jeanne Mourguès, employée dans une Banque à Paris, a été victime, vendredi soir, 13 courant, d'un accident. En descendant l'escalier de son bureau, elle tomba sur les marches de l'escalier. Dans cette chute malencontreuse, elle se fractura à plusieurs endroits la cheville du pied droit, blessure très douloureuse.

On a transporté de suite la blessée à l'hôpital de Lariboisière, 2, rue Ambroise Paré (10°) où les médecins, après lui avoir donné les premiers soins, l'ont radiographiée et lui ont mis le pied dans le plâtre.

Mme Regourd est la femme de notre ami M. Gaston Regourd, employé aux Bureaux de la Direction des Transports en commun de la ville de Paris, ancien élève du lycée Gam-

Nous souhaitons à la blessée une prompte et bonne guérison.

Castelnau-Montratier

Carnet blanc. - Nous apprenons avec plaisir le mariage de notre aimable compatriote, M. Roger Miramon, directeur de la Société centrale. des Négociations à Toulouse, avec Mlle Marguerite Quenté, originaire de Lalbenque.

Nous adressons nos plus vives et nos plus sincères félicitations aux jeunes époux et à leurs familles et nous souhaitons au nouveau ménage prospérité et complet bonheur.

Labastide-du-Vert

Conférence agricole. - M. le Directeur des services agricoles du Lot fera à Labastide-du-Vert, le 22 avril 1934, à 15 heures (heure légale) dans la salle de la mairie, une conférence sur les Assurances mutuelles agricoles contre l'incendie.

Les agriculteurs sont invités à se rendre nombreux à cette réunion agricole, au cours de laquelle seront données les explications complémentaires qui pourraient être deman-

Mutations foncières. - M. le Percepteur des Contributions Directes, se rendra à la mairie de Labastidedu-Vert, le 8 mai 1934, à 9 heures du matin (heure légale) pour recueillir les déclarations de mutations fonciè-

Les propriétaires intéressés sont priés de se présenter munis des pièces justificatives.

Adduction d'eau. - Mardi dernier, 10 courant, un ingénieur du génie rural s'est rendu à Labastide-du-Vert afin de tracer le plan des canalisations, de l'emplacement du château d'eau et des bornes-fontaines. Tout le monde, à Labastide, pourra donc avoir l'eau dans l'évier. Sachons patienter. -- A. B.

Nuzéjouis

Le printemps. — A travers les bourrasques et les giboulées, le printemps a fini par arriver, bien timidement, il est vrai, car c'est à peine si cette arrivée tardive a permis aux violettes de pointiller l'herbe qui pousse dans les haies et le gazon des prairies. Mais nos cultivateurs, sans dédaigner les fleurs printanières, se préoccupent davantage de leurs prai-

Il y a lieu de remarquer, en effet, que la sécheresse de l'année dernière avait réduit la récolte des fourrages dans de grandes proportions et bon nombre de cultivateurs ont été obligé de nourrir le bétail exclusivement avec de la paille.

Les pluies abondantes de mars sont venues rétablir la situation; les prairies tant naturelles qu'artificielles verdoient et semblent vouloir récupérer le déficit de l'année précéden-

D'autre part, la végétation est très en retard; il y a donc des chances pour que la vigne débourre assez tard et il faut espérer que nous n'aurons pas à enregistrer le désastre de l'année dernière où le 23 avril, de sinistre mémoire, elle avait la moitié de ses bourgeons anéantis par la gelée.

Le printemps nous apporte avec lui quelques espoirs, mais ces espoirs sont encore tellement fragiles que l'on a le droit de compter sur rien.

Cremps

Fête votive. — Les habitants du hameau de Mas-de-Vert (commune de Cremps) organisent une fête locale pour le dimanche 22 avril. Il y aura bal de jour et bal de nuit auxquels sont conviés jeunes gens et jeunes filles de la commune et des environs. Nous sommes certains que les visiteurs, les danseurs seront nombreux, car leur transport sera assuré de Lalbenque par autobus. Rendez-vous à dimanche.

Luzeck

Obsèques. — Les obsèques de Mme Jeanne Arnaudet, Vve Poujade, décédée à l'âge de 78 ans, à la suite d'une courte et implacable maladie, eurent lieu vendredi dernier avec le concours d'un grand nombre de parents et d'amis.

L'inhumation eut lieu, après la cérémonie religieuse de Luzech, au cimetière d'Albas, dans le caveau de famille.

A son fils, notre excellent ami, M. A. Poujade, maire de Luzech, à Mme A. Poujade, à son père, M. Germain Arnaudet de Cournou, aux familles de la défunte, nous adressons nos condoléances affectueuses et attris- avec M. Jean Delpeyroux. Nos meil-

Nécrologie. — Au cimetière d'Albas eu lieu au caveau de famille, l'inhumation de Mme veuve Poujade, mère de notre sympathique compatriote, M. Poujade, pharmacien et maire de

Le conseil municipal et beaucoup de personnalités de Luzech avaient tenu à suivre le cortège funèbre jusqu'à Albas, où de nombreux amis de notre commune attendaient son arrivée pour manifester leur sympathie à une famille qui conserve chez nous la plus grande estime.

Nous sommes certainement l'interprète de toute la population albassienne en adressant à Mme et à M. Poujade, notre ami d'enfance, les plus affecteuses condoléances.

Obsèques. - Dimanche matin ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence, les obsèques de Mme Zélia Couture, décédée à la suite d'une longue et douloureuse maladie, à l'âge de 82 ans.

La regrettée défunte était la sœur de M. Mourguès, notaire honoraire, ancien maire d'Albas.

Dans cette pénible épreuve, nous lui adresssons, ainsi qu'à Mme et M. Paul Mourguès et à toute la famille, 'expression de nos bien attristées condoléances.

Bélaye

Nécrologie. - Nous avons deux décès à constater dans le village de Lalaurie, c'est Mme veuve Marie Bessières, née Molinié, âgée de 81 ans et M. Joseph, dit Ferdinand Labie, propriétaire-cultivateur, âgé de 71 ans. Condoléances aux deux familles.

St-Pantaléon

Nécrologie. - Nous avons appris vec peine le décès subit de notre compatriote M. Deyzon Antoine, ancien conseiller municipal et parent de notre dévoué maire, M. Paul Vilas, survenu la semaine dernière.

M. Deyzon était âgé de 74 ans. Nous adressons à M. Paul Vilas, ainsi qu'à tous les autres alliés du défunt nos vives et sincères condoléances. — J. P.

Remise de décoration. - M. Rounilhac, capitaine de gendarmerie, est rendu à Cazals. Il a remis, en présence des gendarmes de la brigade et de plusieurs personnalités, la médaille militaire à M. Donnat, maréchal des logis chef. Nous adressons nos félicitations au sympathique dé-

A PARIS

Voyageurs, Touristes Compatriotes

descendez à l'hôtel MALHER 5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli) Métro : Saint-Paul

PARIS (40) TOUT LE DERNIER CONFORT SALLES DE BAINS RECOMMANDE AUX FAMILLES CHAMBRES & UN LIT

de 15 à 24 francs par jour FLOIRAC Téléphone * ARCHIVES 60-92 (Originaire du Lot)
Propriétaire

Hôtel recommandé par le

Journal du Lot

Arrondissement de Figeac

Figeac

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Andrée Léonardi, la gracieuse fille de M. Léonardi, ancien receveur des finances, avec M. Pierre Maigne. On annonce également le prochain mariage de M. Delluc, négociant, avec Mlle Destruel, modiste. Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Bretenoux

Hyménée. — On annonce le prochain mariage de Mlle Elise Souilhé leurs vœux de bonheur.

Moto contre camion. - M. Féligarou, propriétaire, étant en moto, alla heurter la remorque d'un camion. Il fut précipité sur le sol. Relevé aussitôt, îl a été transporté à l'hôpital de St-Céré dans un état assez grave.

Teyssieu

Foire. — Notre foire du 13 avril a eu son importance habituelle. Le foirail aux bœufs était bien garni, ainsi que le foirail aux cochons, et les divers marchés. Il y avait de nombreux visi-

Felzins

Suicide. — Il y a quelques jours, le nommé Henri Auriac, 32 ans, domestique de ferme, avait disparu. Son cadavre a été trouvé dans un puits au lieu dit les Olives. Il a été établi que Auriac s'adonnait à la boisson. Il avait quitté son patron le 30 mars, en lui disant : « Vous ne me reverrez plus. »

De ces déclarations, il semble établi qu'Auriac s'est suicidé.

LABORATE CHARLES AND READ FOR SALES AND SALES Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Obsèques de M. Gaston Davidou. Samedi eurent lieu les obsèques de M. Gaston Davidou, ancien maire de Gourdon, Président au Conseil

d'Arrondissement. Tous les corps constitués de la ville y assistaient ainsi que l'Hospice de Gourdon. Le Conseil municipal, ayant à sa tête son maire, M. Dauliac, ouvrait la marche après le deuil. Les cordons du poële étaient tenus par quatre voisins du défunt. Un drap était porté par quatre conseillers d'arrondissement et un autre par quatre conseillers généraux.

Au cimetière, M. Fontanille, séna-teur, ami particulier de M. Davidou, lui adressa quelques paroles partant du cœur. M. Dauliac salua la dépouille de son prédécesseur à la mairie. Puis MM. Pouzalgues, conseiller d'arrondissement et Vernay, souspréfet, prirent tour à tour la parole. Nous aurions voulu publier in-extenso ces discours qui furent tous de haute tenue et où le défunt était justement regretté, mais l'espace nous manquant, nous avons été dans la pénible obligation d'y renoncer.

Nous nous associons pleinement à la population gourdonnaise pour adresser à Mme Davidou nos bien sincères condoléances.

Service sanitaire. — M. le Préfet du Lot vient de prendre un arrêté dont voici les principales dispositions:

Article premier. — Les œufs introduits dans les entrepôts frigorifiques, en vue de la conservation, devront être revêtus, avant leur entrée dans les chambres froides, de la mention « Frigo » inscrite sur la coquille en caractères latins, indélébiles, de couir noire et de deux millimètres de hauteur au minimum.

Article 2. - Les œufs déjà introduits dans les établissements susvisés au moment de la publication du présent arrêté devront être marqués comme il est indiqué à l'article premier avant leur sortie desdits établissements.

Nécrologie. — Mercredi soir, vers 19 heures, s'éteignait à son domicile, avenue Gambetta et après une très cour e maladie, M. Gaston Davidou, conseil er d'arrondissement, ancien maire de Sourdon. D'une honnêteté proverbiale, M. Davidou laissa à la mairie de Gour don, le souvenir d'un maire intègre et dévoué. A sa veuve, Mme Davidou, nos bien sincères condoléances.

Trouvé et perdu. - Trouvé : une clé, par Mle Drault, Imprimerie Moderne. Perdu: un paquet de chambres à air pour bicyclettes, par M. Thibault, marchand de laines, à Cahors.

Etat civil du mois de mars 1934. Naissances: Irène Delpech à Lapeyre; Marie-Louise Delfour, rue Jean-Jaurès ; Josette Bachaud à Bellevue; Jacqueline Gouloumès à Lavaysse.

Décès. — Vayssières Mathilde, épouse Thocaven, place de l'Hôpital; Faure Jeanne, veuve Labrande, 87 ans, à Coupiac ; Lacroix Louis, 69 ans, place de l'Hôpital ; Hébrard Pierre, 68 ans, rue Colonel-Taillade;

Gaydou Jean, 78 ans, à Lavaysse; Serres Marie, veuve Parent, 78 ans, à Ladaulie; Lachièze Calixte, 67 ans, place de l'Hôpital; Périé, Marie-Jémy, veuve Bulit, 83 ans, rue Dau-

Obsèques. - Dimanche ont été céébrées les obsèques de M. Raoul Mouailhac, notaire honoraire, décédé a Martel. Le corps a été transporté à Mayrac (section de St-Sozy) où a eu lieu l'inhumation dans un caveau de

Nous adressons nos vives condoléances à la famille.

Caniac

Naissance. - Nous sommes heureux l'annoncer la naissance d'un gros garcon chez les époux Pons Zéphirin, leur quatrième enfant. Nos compliments et nos vœux de bonne santé à la maman et

Nécrologie. - C'est avec regret que dous avons à déplorer la mort d'une de los doyennes. Mme veuve Lacarrière, du village de Bonneau, décédée à l'âge

Une foule nombreuse de parents et d'amis a accompagné à sa dernière de-meure cette femme de bien et si sym-

Nous adressons à toute la famille nos pien sincères condoléances.

Salviac Carnet rose. - Nous apprenons evec plaisir la naissance d'un gros bébé chez les époux Delmon Ernest, chef de contentieux aux Mines d'Os-

L'enfant du sexe féminin a été prénommé Marie-Odile-Paule-Thérè-

C'est le troisième enfant. Nos bien sincères félicitations.

Médaille coloniale. - Notre jeune compatriote M. Roger Vergnet, sergent aviateur au Maroc (37° régiment l'aviation), vient d'être décoré de la nédaille coloniale.

M. Roger Vernet est le neveu de Mme veuve Tullius de notre ville. Nos bien sincères félicitations.

Bourses d'apprentissage sans examen. — Des bourses d'apprentissage sans examen seront accordées cette année aux élèves de l'Ecole d'Artisanat rural de Souillac dans les mêmes conditions que les années précé-

Ces bourses ont pour objet de faciliter aux enfants ayant terminé leur scolarité primaire, l'apprentissage d'un métier qui, seul, s'ils le connaissent bien, les mettra à l'abri du

Les jeunes gens qui entreraient à l'Ecole pour y préparer un concours d'entrée dans une école d'un degré plus élevé ne peuvent prétendre aux subventions de cette nature.

Il faut qu'ils se destinent à devenir des artisans ou des ouvriers. Le Directeur de l'Ecole d'Artisanat

rural de Souillac (Lot) se met à la disposition du personnel enseignant primaire et des familles qui désireraient confier leur enfant à l'établissement placé sous sa direction en octobre prochain afin de leur fournir tous renseignements pour l'établissement des dossiers qui doivent être prêts pour le 10 mai.

Il rappelle que les Pupilles de la Nation peuvent obtenir en sus et sur simple demande adressée à leur Office départemental, une subvention complémentaire.

Les professions enseignées sont : Mécanicien - électricien, réparateur de machines agricoles.

Forgeron - serrurier, maréchal-fer-Menuisier - charpentier, charron -

Maçon-plâtrier, tailleur de pierre, peintre. Les places disponibles dans l'Etablissement étant très restreintes, le Directeur prie les intéressés d'entrer

en relation avec lui le plus tôt possi-

Vol. — M. Couderc, restaurateur à Souillac, a porté plainte contre inconnu, pour vol de deux bras en fer articulés, soutenant une tente instal-Lafon Louis-Antoine, 44 ans, em- lée près de sa grange. Le vol s'élève-

ployé de Tabacs, avenue Cavaignac; rait à 700 francs environ. Après enquête, il a été établi que c'est un passant qui a emporté les deux bras.

CHEZ NOS VOISINS

A VILLENEUVE-SUR-LOT

Tué en tombant d'un arbre. - Le nommé Jean Deguilhem, âgé de 49 ans, marié et père de famille, s'est tué dans une chute qu'il fit en émondant des arbres, dans sa propriété située à la Calvetie, commune de Villeneuve-sur-Lot.

A MONTAUBAN

Elections municipales. - Dimanche ont eu lieu des élections municipales complémentaires pour remplacer les 11 conseillers socialistes qui avaient démissionné.

Une liste socialiste S.F.I.O. et une liste communiste étaient seules en présence. Il y avait 7.517 inscrits. M. Guéret, seul, a été élu avec 1.904 voix. Ses 10 colistiers sont en ballottage avec une moyenne de 1.775 voix. WERMAND DER RESERVED DE LA SERVE DE LA SER

En Russie

De Londres - Suivant certaines informations, la Guépéou serait dissoute et le régime pénal de l'U.R.S.S. serait remanié. Staline considérerait que le régime est assez stable pour adoucir les méthodes dictatoriales.

Après une scène de ménage

Roubaix. - A la suite d'une scène de ménage, entre forains, les époux Leman, la femme s'est jetée dans le canal. Le mari ayant suivi la femme, plongea et allait couler à pic quand des passants le sauvèrent. Il a été transporté à l'hôpital.

La grève dans les ports danois De Berlin. — La grève des marins et ouvriers des postes danois, proclamée par les communistes semble se terminer par la défaite des grévistes. L'émotion continue de régner dans le port d'Ejsberg. A Copenhague tout est calme.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur et Madame Alphonse DA-JEAN; Mademoiselle Gilberte DAJEAN; Monsieur Maurice DAJEAN; Monsieur et Madame Jean DAJEAN; Monsieur et Madame DAJEAN Joseph et leurs enfants; Monsieur et Madame MILLEREUX et leurs enfants; Monsieur et Madame DAJEAN Louis; Monsieur et Madame DAJEAN Ernest; Monsieur Robert DA-JEAN; Monsieur Lucien MONTAUDIÉ; Les familles DAJEAN, MILLEREUX, PRADINES, BRU, CABESSUT, LAVAS-TROU, RAUFFET, CARNAJAC, MERCA-DIÉ, MAHUZIÉ, MONTAUDIÉ et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils vien-

nent d'éprouver en la personne de SUZANNE-PAULETTE lécédée à l'âge de 21 ans, munie des sacrements de l'Eglise, leur fille, nièce, couine et fiancée et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu, le jeudi 19 avril, à 13 h. 45, en l'Egli-

e Saint-Barthélémy. Réunion maison mortuaire, 12, rue

Vente Mobilière

aux enchères

Le public est informé qu'il sera procédé le samedi 21 avril 1934, à guatorze heures légales, à Cahors, rue Mascoutou, n° 1, par le mi-nistère de Maître Jean FA-BRE, notaire à Cahors, à la vente aux enchères publiques d'un petit mobilier comprenant lit, buffets, tables, chaises, petite armoire,

linge. Vente au comptant et 13 pour cent en sus pour frais. Pour avis: J. FABRE.

Points de vue Celuidela cuisinière

même pas besoin de surveillance

Je mets mon rôti au four et je le laisse cuire tout seul. Mon "Arthur Martin" est si bien réglé!... Je sais à une minute près le temps qu'il faut pour réussir à merveille un rôti, une grillade... tout! Jamais de surprises... et des compliments à chaque plat! Avec cela quelle commodité!... Sur ma SPIDEX 244 j'ai un dessus acculant à 4 faux le composité et de sais le composité de la basculant à 4 feux. Le corps est en acier émaillé blanc. La grillade est indépendante du four à rôtir, et 2 ailettes articulées à console me permettent de poser bien des récipients sur les côtés. Les portes sont équilibrées. Quoi d'étonnant si j'aime ma Spidex Arthur Martin?

Voyez les appareils Arthur Martin exposés dans les Compagnies Gazières, les Grands Magasins, les Quincailleries et chez tous les spécialistes. Mêmes appareils prévus pour fonctionner avec le Butagaz.



« Toutes mes articulations... .. coudes, genoux, épaules, étaient très douloureuses, mes mains et mes pieds souvent enflés. Seul le Gandol m'a complètement soulagé. Ayant essayé beaucoup de traitements, je peux conseiller les cachets Gandol à tous les rhumatisants ». (M. V., rue Ballu, La Haye-Descartes). C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique que l'antirhumatismal Gandol réussit où les autres traitements ont échoué. Faites votre cure de dix jours pour 12 fr. 75. Toutes Pharmacies et Pharmacie Orliac à

DÉSIRE LOUER, POUR SIX MOIS MAISON

Grand jardin, douze pièces minimum accès facile, Eglise, **Approvisionnements** Ecrire détails, conditions : STERCKX 51, rue des Missionnaires, VERSAILLES

ETUDE

DE M° BOYER

HUISSIER A CAHORS 4, rue Blanqui

ENCHÈRES PUBLIQUES

à suite de succession vacante

Le jeudi 19 avril 1934, à quatorze heures, rue des Trois-Baudus, numéro 14, à Cahors, il sera procédé à la vente aux en-chères publiques, de meubles et objets mobiliers divers, compre-

Armoire à linge en noyer, état neuf, chaises, lit complet avec sa literie, linge, etc..., provenant de la succession de Mademoiselle BERTHOUMIEUX Virginie. 15 0/0 en plus au comptant. BOYER.

Feuilleton du « Journal du Lot » 37

XXIV

très persuasive. J'étais certaine que Gilberte vous parlerait... C'était à elle de le faire, véritablement. Elle n'aura pas osé, la pauvre enfant.

Elle ne vit pas le visage du jeune homme s'altérer subitement.

- C'est donc elle! murmura-t-il d'une voix blanche. Les afffrmations de tante Sophie l'accablaient plus qu'il ne l'aurait voulu. Sa femme, dont la physionomie si douce, si loyale, faisait croire à tant de droiture et de beaux sentiments, sa femme n'avait-elle pas

lâcheté du plus ignoble silence? Elle avait pu se faire épouser sans avoir le courage d'avouer sa faute, la Propreté morale de l'expliquer et de

la veille encore, il souhaitait si ardemment conquérir...

le l'argent permet tout, s'écria-t-il avec dégoût. Elle était riche et j'étais pauvre! La belle proie à berner et à exploiter! Elle ne jugea même pas utile de prendre des ménagements; je n'en valais pas la peine.

jeune homme ne venait-il pas de par-Elle avait subitement conscience de sa responsabilité et des conséquen-

injustifiée. telle expression de gravité, qu'elle

songea à innocenter Gilberte dès l'instant. guë qu'elle allait soulever en lui.

rait, ce jour-là, rétracter ses paroles. L'air farouche de Rodolphe avait même quelque chose de si réharbatif, qu'elle n'eut plus qu'un désir : le quitter et échapper à un plus long

- Je vais vous laisser, Rodolphe; aller voir une de mes amies, malade,

qui habite ce quartier. De Fragon ne la retint pas : sa pensée était ailleurs. Des décisions naissaient en lui avec une rapidité surprenante, et une impulsion maladive, due au choc nerveux de ces deren résulter pour lui...

Hortense, penchée vers elle, parlait dans un effort d'enjouement visible. Depuis douze jours que la femme de chambre n'avait pas vu Gilberte,

guement la main de sa femme, pendant que celle-ci gardait aux lèvres un sourire très doux et comme atten-

toires : - Pourquoi n'êtes-vous pas venue

A la réflexion de sa femme de

chambre, la blessée demanda d'une

voix lointaine, qui semblait revenir

d'un monde de réflexions contradic-

A l'hôpital! fit la femme, impressionnée par l'évocation de malheur dont ce mot s'auréolait. Mada-

 On m'y avait transportée et j'y suis restée dix jours, fit la malade, simplement. C'est depuis hier, seuleadmettre dans cette clinique.

chaeun se demandait où Madame pouvait bien être, et pourquoi l'on ne nous tenait pas au courant... Gilberte ferma les yeux pendant

tout à coup. Pouquoi ne vous a-t-on pas dit ? M. de Fragon... Elle n'acheva pas, mais Hortense avait compris la question et elle ré-

pondit très vite : M. de Fragon n'est pas revenu a la maison depuis que Madame est blessée. Il nous a appris brièvement l'accident; c'est tout ce que nous

De nouveau, Gilberte répéta: - Je ne comprends pas, je ne comprends pas.

chambre. Expliquez-vous clairement. Vous dites que Monsieur est absent, qu'il ne vous a rien dit... Mettez-moi au courant de tout. J'ai été très atteinte par mes blessures, et ma pauvre tête n'a pas dû enregistrer tout ce qui se disait autour de moi. Qu'estce qui s'est passé chez moi depuis que je vous ai quittée? - Oh! il ne s'est pas passé grand'-

chose, répondit la soubrette. Madame est partie, mais elle n'est pas revenue, et le soir, le dîner a longtemps attendu pour être mangé. Puis, Monsieur, un peu mécontent, a donné l'ordre de servir et il a pris place à table, tout seul. A partir de minuit, il a fait le tour des commissariats. Toute la nuit, il a couru d'un bout à

l'autre de la capitale. — Sans se coucher? - Oui, madame, sans prendre aucun repos. Monsieur était bien trop inquiet... Ça se comprend, après deux mois de mariage! Il devinait qu'il s'agissait d'un accident. Bref, le lendemain, à neuf heures, on a demandé M. de Fragon au téléphone, et, aussitôt après, celui-ci a sauté dans son auto, et il est parti comme un fou... Gilberte songea que son mari était arrivé vers neuf heures et demie à

Alors, s'il avait été réellement inquiet jusqu'à ce moment-là, pourquoi donc lui avait-il fait un si vilain visage en la retrouvant sérieusement

l'hôpital. Il ne s'était donc pas arrêté

- Continuez, Hortense. Quand avez-vous revu de Fragon?

- A midi, madame, au moment du repas; Monsieur avait l'air sombre, taciturne, mécontent. Il s'est mis à table sans dire un mot, et avec un visage dur que nous ne lui connaissons pas. Il paraissait nerveux, agité: parfois, même, il avait de grands gestes des bras comme s'il ne pouvait réprimer son énervement, ou encore il crispait les poings avec un regard farouche. Il n'a pas beaucoup mangé et il est monté aussitôt dans sa chambre. On l'entendait marcher à grands pas au-dessus de nos têtes. Il bousculait les sièges, il ouvrait les portes des armoires... Quand il est redescendu, personne n'a osé le questionner. Ce n'est qu'un peu plus tard, quand j'ai compris que Monsieur allait s'éloigner sans nous donner des nouvelles de Madame, que j'ai osé lui en demander:

Elle a été très gravement blessée à la tête et aux membres, m'a-t-il dit brièvement.

« — Madame ne va pas mourir? me suis-je écriée en pleurant. « Monsieur m'a regardée en personne qui n'a jamais envisagé pareille éventualité. Puis, brusquement, et comme si j'avais posé une sotte question, il a haussé les épaules et

s'est écrié d'un air agacé : « — Elle vivra, votre maîtresse! Ne craignez rien, elle vous sera rendue! Vous êtes ridicule de pleurer comme ça!... » (A suivre).

Mariage doré

MAX DU VEUZIT

- Ecoutez, mon cousin, fit-elle, Moi, j'étais persuadée qu'elle le fe-

commis le pire des mensonges ? eu la

s'en excuser!. Et c'était cette même Gilberte que,

Sophie de Fragon tressaillit sous l'âpreté des mots. Avec quel accent de désespoir le

ces que pouvait avoir son accusation Elle observa mieux son compagnon, et elle vit sur son visage une

Mais elle eut peur de l'hostilité ai-Non, réellement, jamais elle n'ose-

je viens de me rappeler qu'il me faut

Ah! méchante pécore! pour el- nières heures, le poussait à agir très vite, comme si du soulagement devait

> XXV - Ah! je suis heureuse de pouvoir enfin voir Madame! Nous étions tous inquiets à la maison de ne pas avoir de nouvelles. Je vais pouvoir dire à chacun que Madame va bien...

Debout auprès du lit de la blessée,

elle trouvait celle-ci pâlie, maigrie, terriblement changée même. Le cœur serré, la soubrette évoquait le départ joyeux de sa jeune maîtresse, partant pour la promenade après le déjeuner délicat, dans la salle coquette de l'hôtel rajeuni. Elle revoyait M. de Fragon baisant lon-

Et, de retrouver impotente et si pâle, les yeux agrandis de cerne et la bouche douloureuse, celle qu'elle avait connue si pleine de vie, lui paraissait un sort d'autant plus inique et invraisemblable.

me voir à l'hôpital, Hortense?

me a été à l'hôpital?

ment, que le docteur Ternon m'a fait Mais, je ne savais pas, madame! Je ne pouvais pas deviner! A la maison nous ne savions rien, et

quelques secondes. Puis elle les rouvrit, très larges, en interrogation. Je ne comprends pas, fit-elle,

avons su jusqu'à ce que le docteur Ternon nous eût téléphoné.

Et sa voix était infiniment lasse. Voyons, fit-elle, au bout d'un moment, en s'efforçant de surmonter le désarroi de ses pensées devant l'ignorance étrange de sa femme de

GRANDE MAISON DE

TEINTURE NETTOYAGE

tissus, chapeaux, etc ... Nettoyage et remise à neuf des vêtenents de cuir.

Teintures de fourrures. Nettoyage d'ameublements, etc... ENVOI TOUS LES SAMEDIS

Travail soigné Dépôt pour Cahors : Madame Louis BONNET 3. rue des Capucins

Bibliographie

Les Albums François Tedesco viennent de publier : dans la collection Azur, Nº 47 « Les Tricots Elégants », dans la collection Tricots pour Toutes, N° 10
« Tricots pour Monsieur », dans la collection Emeraude Coupe et Couture N° 9 « Les Tailleurs »

Toute femme élégante doit demander ces albums à son libraire habituel.

LES ANNALES

Connaissez-vous les Indiens Motilones qui vivent aux confins de la Colombie et du Venezuela? Le marquis de Wavrin, dans les Annales, nous donne d'extraordinaires précisions à leur sujet. Dans le même numéro, enquête de Paul Allard sur les fonctionnaires; portrait de M. R. Pâtenôtre d'après ses électeurs par Georges Champeaux; article extrêmement curieux d'un écrivain soviétique sur le Japon militaire; documents saisissants de Claude Ferval sur les dernières années de J.-J. Rousseau, Partout: 2 francs.

Un livre d'érudition et de poésie.

Pour bien connaître notre Quercy, dams le passé et dans le présent, il faut lire :

Le Lot à petites journées

par Eugène GRAN GIÉ préface de Léon Lafage, Illustrations de Mlle Alice Millochau (Nouvelle édition) Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditears,

Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

Raymond REY Professeur de l'Université Docteur ès lettres

La Cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupoles d'Aquitaine

Les Vieilles Eglises Fortifiées du Midi de la France

L'Art Gothique du Midi de la France

Henri LAURENS, Editeur, PARIS

En vente : A CAHORS LIBRAIRIE GIRMA-RICARD LIBRAIRIE P. FRANCÈS

at an lecture dans leftall de l'AGENCE-HAVAS \$2. But delichelieu . PARIS

VOYAGEURS DE PASSAGE A PARIS

Demandez aux Grands Magasins de livrer vos achats à la CONSIGNE des gares

QUAI-d'ORSAY

AUSTERLITZ

PARIS-DENFERT

Ainsi vous ne serez pas encombrés de paquets pendant votre journée parisienne

Avec 1000 idées jeunes et neuves

MODE PRATI comment s'en tirer laToilette la Maison les Enfants

Chemins de fer d'Orléans et du Midi Transports de porte à porte

Les Chemins de fer d'Orléans et du Midi procèdent à l'enlèvement et à la livraison à domicile des marchandises à grande et à petite vitesse dans toutes les localités où il existe un service de factage et de camionnage.

Les marchandises sont enlevées à domicile le jour même pourvu que l'ordre soit donné, au besoin par téléphone, à la gare ou au correspondant, avant mi-

Sur demande, elles sont également livrées à domicile dès leur arrivée en gare et pour un prix très réduit.

Ainsi les clients du chemin de fer sont assurés d'obtenir livraison de leurs colis à leur domicile sans aucun retard et sans qu'ils aient à s'en préoccuper. Expéditeurs, destinataires : demandez

que tous vos envois soient effectués de domicile à domicile. Pour tous renseignements complé-

mentaires s'adresser aux gares intéres-

LA PENTECOTE EN PORTUGAL

Du 15 au 23 mai, les Chemins de fer d'Orléans du Midi organisent, en accord avec l'Union Nationale des Agences de Voyages, un voyage forfaitaire au Portugal où le touriste se trouve de plus en plus attiré par une richesse de nature idéale et par les

souvenirs d'un brillant passé. Les billets forfaitaires comprennent toutes dépenses de chemin de fer en deuxième classe, repas, logement et excursions, ainsi que les services d'un accompagnateur. En outre de Paris, ces billets sont émis par l'Union Nationale des Agences de Voyages au départ des gares de province suivantes et aux prix ci-après : Orléans, 1540 fr.; Tours, 1505 fr.; Bordeaux, 1.400 fr.; Toulouse (via

Bayonne), 1.435 fr. Pour tous renseignements sur le programme et pour les bulletins d'adhésion, s'adresser aux gares inté-

Grands réseaux de Chemins de fer français

Transports de bois en grume

Depuis le 1er février 1934 les tarifs applicables aux transports des bois en gume et des billons en bois brut sont sensiblement abaissés pour les distances allant jusqu'à 250 km. Les nouveaux prix représentent une diminution atteignant jusqu'à 37 0/0 sur les prix anciens.

Par exemple, pour une distance de 100 km., une tonne de bois en grume payait 48 fr. 35, elle paie maintenant 30 fr. 60; pour 150 km, une tonne de billon en bois brut payait 59 fr. 70, la taxe actuelle n'est plus que de 42 fr. 20.

En outre, les réseaux ont diminué pour les bois bruts les taxes qu'ils percoivent pour l'utilisation des grues et appareils de levage; les réductions atteignent 50 et même 75 0/0.

Il nous a paru utile de porter à la connaissance de nos lecteurs ces améliorations qui seront certainement très appréciées par les expéditeurs de bois.

A l'occasion de la Foire de la Saint-Urbain à Aurillac (25 mai 1934, des billets spéciaux d'aller et retour, de toutes classes, à demi-tarif, sont délivrés pour Aurillac, le 25 mai 1934 au départ de toutes les gares des sections de lignes de : Mauriac, — Arvant, — Capdenac, — St-Denis-près-Martel à Aurillac. Validité de ces billets : le jour de la délivrance. Pour tous renseignements, s'adresser aux gares intéressées.

Transport des animaux vivants

Dans toutes les gares de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Oréans ouvertes au trafic des animaux vivants en grande ou en petite vitesse:

Vous pouvez, toute l'année, expédier et charger, prendre livraison et décharger les animaux, les dimanches et jours fériés comme les autres

Imp. Coueslant (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

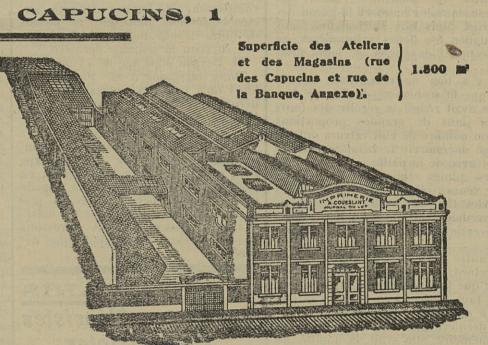
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

-- PRIX MODERES --



SERVICE D'HIVER 1933-34

De Paris à Toulouse par Cahors OMNIB. OMNIB. OMNIB. EXP. MIXTE RAPIDE RAPIDE EXP. RAPIDE OMNIB. PARIS (Orsay) dép. PARIS (Aust.) dép. " 22 34 LIMOGES { arrivée | " 5 51 départ. 4 37 9 27 8 21 7 3 23 3 8 5 11 17 40 45 23 BRIVE... arrivée départ. 1 12 5 11 37 12 Gignac-Cressensac. 8 17 13 SOUILLAC.. dép. 8 38 13 CAZOULES..... 8 45 13 La Chap.-d-Mareuil 8 50 13 5 53 -9 1 14 9 13 14 Lamothe-Fénelon. 11 17 21 — 20 25 17 32 18 57 20 34 17 41 — 45 17 52 — 5 23 - Dégagnac 9 48 14 Thédirac-Peyrilles 9 59 14 Saint-Denis-Catus 10 9 15 9 15 17 15 6 18 Saint-Denis-Catus. 10 9 15 6 18 13 — Espère. 10 17 15 14 18 21 — Pradines. 10 24 15 21 » — CAHORS { arrivée. 10 29 15 26 18 30 19 36 Sept-Ponts. 11 46 18 3 » — Cieurac. 12 1 18 21 » — Caussade. 12 36 18 58 » 20 22 MONTAUBAN arr. 13 8 19 30 » 20 43 TOULOUSE 20 43 20 50 » 21 29 3 10 3 14 6 >> 26 43 51 23 59 20 8 10 8 TOULOUSE .. arr. 16 43 20 50

OMNIB. OMNIB.(2) EXP. OMNIB. EXP. 23 52 16 57 21 48 MONTAUBAN. d. 10 Caussade..... -Lalbenque..... 44 54 17 Cieurac 11 18 Sept-Ponts 11 38 0 44 12 4 22 47 21 36 18 12 CAHORS... { arr. dép. 0 48 12 8 18 20 21 40 22 51 18 27 Pradines..... 25 18 35 37 Espère St-Denis-Catus ... 47 50 _ Thédirac-Peyril... Dégagnac 19 Saint-Clair 21 12 50 -22 24 19 28 GOURDON (1) d. 35 42 -35 Nozac..... 9 51 9 58 43 Lamothe-Fénel... La Chap.-de-Mar . 9 CAZOULES . . . 10 SOUILLAC . dép. 10 50 19 56 13 14 -= 22 49 -21 20 10 49 11 14 Gignac-Cressens.. 2 19 29 20 59 23 BRIVE..... $\begin{cases} a \\ d \end{cases}$ 2 24 9 4 13 58 23 39 39 9 21 PARIS.. (A.) arr. 42 15 50 9 8 23 21 54 PARIS.. (O.) arr.

De Toulouse à Paris par Cahors

Les trains "express " et " rapide " ne prennent les voyageurs que dans des conditions déterminées : consulter les indicateurs.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-pres-Martel.	4 40	n	14 20		
Vavrac	4 54	"	14 28		
Bétaille (arrêt)	5 »))	14 34		
Puybrun))	14 43	17 34	
Bretenoux - Biars	5 21))	14 56	17 44	
Port-de-Gagnac	5 29))	15 4	17 51	
Laval-de-Cère))	15 13		
Lamativie		>>	15 33	18 20	
Siran (arrêt)		»		18 37	-
La Roquebrou))	16 6		
AURILLAC. arrivée.))	16 49	19 57	19:
MUTITIZATION CITTIVEC.	1 1	A Property of the Party of the	The state of the s		Ser. F

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC. départ.	5 »	10 18))	17 17	*
La Roquebrou	5 37	10 55))	17 55))
Siran (arrêt)	5 48	11 6))	18 6	*
Lamativie	6 2	11 21))	18 21	D
Laval-de-Cère	6 19	11 36	"	18 36))
Port-de-Gagnac	6 27	11 44	>>	18 44))
Bretenoux-Biars	6 43	11 53))	19 »	"
Puybrun	6 55	12 »))	19 8))
Bétaille (arrêt)		12 7))	19 15))
Vayrac		12 12))	19 20	n
St-Denis-près-Martel.	7 23	12 19))	1 19 27	*

The state of the s	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	NAME OF TAXABLE PARTY.	
Sarlat à Gourdon	ten fi Th. Pilita	De	G
1 0 00 1 17 77 1	COURDON		

SARLAT	8 33	17	57	*
Carsac	- 10		8))
Grolejac		18	25))
St-Cirq-Madelon	8 56	18	32	. D
Payrignac (arr.)	9 3	18	40	>
GOURDON	9 13	18	50	20
document	1			1989

» 18 41 15 44 Le Buisson. ar. 6 15 lourdon à Sarlat 6 5 Payrignac (arr.).... 6 13 16 53 St-Cirq-Madelon..... 6 31 | 16 58 6 42 | 17 8 6 56 | 17 19 6 31 Grolejac Carsac SARLAT SARLAT

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

St-Denis-près-Martel au Buisson

8 12

8 21

8 54

9 2

Souillac...... 7 33 11 » 13 34 19 16

7 47

Baladou . Arrêt. 7 52 11 31 13 53 Martel...... 8 1 11 56 14 1

St-Denis-p.-M.ar. 8 10 | 12 8 | 14 10 |

6 50 1

6 59

8 19

Le Buisson. dép.

Sarlat.....

Cazoulès.....

Le Pigeon

St-Denis-p.-M.d.

Martel....

Baladou . Arrêt.

Le Pigeon

Souillac.....

Cazoulès.....

6 40 1 10 59 1

11 24 13 48

7 53 12 5 17 30 20 44

8 31 12 4! 19 3 21 21

9 28 12 59 17 30

9 35 13 5 17 41

9 40 13 9 17 56

9 49 13 18 18 8

9 39 17 54 14 58 20 43

14 8 19 55

14 16 20 4

16 2

16 15

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	DI	n	1	»	6))	,)	1	14	36!	17	39
CAPDENAC. \ a.))))))		12)		18	8	21	43
CAPPENAC. d.	1 33	7 5	23	10 17	11	1	13	32	18	32	22	5
FIGEAC	1 56		1	10 28	11	16	13	56	18	45	22	16
Le Pournel))	7	57))	11	35	14	32	19	6))	
Assier	2 43	8	8))	11	46	14		19	17	22	41
Flaujac (halte)	D	8	17))	11	55	15	6	19	26))
Gramat	3 19	8	31))	12	8	15	30	19	40	23))
Rocamadour	3 34	8	43))	12	18	15	50	19	51	23	10
Montvalent	3 58	8	57))	12	31	16	10	20	6))
St-Denis-p (arr.	4 11	9	6))	12	40	16	23	20	16	23	30
Martel dép.	5 6	9	16))	12	51	16	33	20	25	23	34
Quatre-Routes	5 19	9	30))	13	2	16	47	20	35))
Turenne	5 32	9	41))	13	13	17	1	20	45))
BRIVE ar.	6 7	10	3))	13	35	17	36	21	7	0	7
PARIS (Orsay) ar.	_	18	40))	21	54	1))	5	39	8	50

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Orsay) d.	19	40	21	101	22	20	7	36	9	551	"	i
Brive dép.	3	46	8	19	12	49	15	52	18	20))	1
Turenne	4	9	8	44	13	16	16	15	18	57))	1
Quatre-Routes	4	17	8	53	13	25	16	23	19	10))	1
St-Denis-p (arr.	4	24	9))	13	33	16	30	19	21))	ı
Martel dép.		31	9	7	13	40	16	35	19	41))	١
Montvalent))	9	20	13	54	16	47	20	5))	1
Rocamadour	4	56	9	40	14	15	17	4	20	37))	1
Gramat	5	9	9	54	14	30	17	17	20	59))	1
Flaujac (halte)))	10	7	14	43	17	30))))	1
Assier		30	10	19	14	55	17	41	21	30))	1
Le Pournel))	10	29	15	4	17	50	21	44	W	1
FIGEAC dép.	5		10	48	15	24	18	12	22	10))	١
CAPDENAC ar.	1 0	2	10		15	33	18	22	22	24	x	١
(u	6	24		2	16	16	18	52)	>	
TOULOUSE	10))	117		20	36	22	55		D	»	

De Cahors à Libos

				711		Sept St.	10.3
CAHORS	6	27	114	57	1 » 1	18	35
Pradines	6	34	15	5	»	18	42
Mercuès	6	43	15	14	»	18	51
Douelle (Arrêt)	6	47	15	18	>>	18	55
Parnac	6	54	15	28	»	19	3
Luzech	7))	15	34	»	19	9
Castelfranc	7	12	15	45))	19	20
Prayssac (Arrêt)	7	16	15	49	>>	19	24
Puy-l'Evêque	7	24	15	57	17 22	19	32
Duravel	7	31	16	4	17 34	19	39
Soturac-Touzac	7	38	16	11	17 46	19	46
Fumel	7	48	16	22	18 13	19	57
LIBOS	7	53	16	27	1 18 19	20	2

De Libos à Cahors

LIBOS dép	6	32	9	24	14	25	17	58
Fumel	6	42	9	31	14	32	18	5
Soturac-Touzac	6	58	9	41	14	42	18	15
Duravel	7	9	9	48	14	49	18	22
Puy-l'Evêque	7	25	9	56	14	56	18	29
Prayssac (Arrêt)	7	39	10	4	15	4	18	37
Castelfranc	7	56	10	9	15	9	18	42
Luzech	8	16	10	20	15	20	18	52
Parnac	8	29	10	29	15	29	19	2 7
Douelle (Arrêt)))))	10	34	15	34	19	7
Mercuès	8	44	10	39	15	39	19	12
Pradines	8	56	10	47	15	47	19	20
CAHORS	9	5	10	53	15	53	19	26

De Cahors à Capdenao

J	CAHORS	8	61	9	50	1 16	16 1	18	36
1	Cabessut	8	15	10	1	16	27.	18	47
1	Arcambal	8	24	10	17	16	36	19	"
1	Vers	8	32	10	35	16	44	19	11
1	Saint-Géry	8	38	10	50	16	49	19	19
1	Conduché	8	49	11	19	17	"	19	36
1	Saint-Cirq-la-Popie	8	55	11	29	17	6	19	44
	St-Martin-Labouval	9	2	11	53	17	13	20))
	Calvignac	9	8	12	3	17	19	20	9
	Cajarc	9	19	12	20	17	31	20	26
	Montbrun	9	28		titre	17	40	20	39
7	Toirac	9	36	es	sai	17	48	20	51
)	Lamadeleine	9	47		rs de	17	59	21	6
	CAPDENAC	9	58		ajarc	18	10	21	20
	CAT DENACO	1 0	00			1 10	10	1 21	20
	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE OWNER.					-	A		

De Capdenac à Cahors

1	CAPDENAC	7	10	11	49	19	11	. »
	Lamadeleine	7	22	12	5	19	11))
ı	Toirac	7	33	12	19	19	20	*
Ì	Montbrun	7	41	12	30	19	27	*
	Cajarc	7	51	12	45	19	37	>
	Calvignac	8	1	12	58	19	46))
1	St-Martin-Labouval	8	8	13	7	19	54	n
	Saint-Cirq-la-Popie	8	16	13	17	20	1))
	Conduché	8	22	13	25	20	7))
	Saint-Géry	8	37	13	41	20	19))
	Vers	8	42	13	48	20	24	70
	Arcambal	8	49	13	59	20	31	20
	Cabessut	8	58	14	14	20	41))
	CAHORS	9	5	14	23	20	48	70